



PB/EM – N° 2023/066

VILLE D'IRIGNY  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUILLET 2023

Publiée sur le site internet de la Commune le : 11 juillet 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 27

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – BENATMANE SABRAN-LACROIX – MERLE - GAREL - BAILLY – MOCHET - RANCHIN MARCHETTI - ALLARD-BRETON - SANLAVILLE – OUANICH - JACQUET DIGIER - VERILHAC – BARTHELEMY -

Membres absents excusés : M. BOSGIRAUD : pouvoir remis à Mme FREYER – Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme SABRAN-LACROIX –

**Objet : Création d'un Pass saison culturelle**

Le projet culturel local a évolué en profondeur, tant dans la diversité des spectacles proposés, que dans la typologie des actions menées tout au long de la saison.

Durant cette année, en plus des spectacles proposés sur la scène du Théâtre municipal, de nombreuses propositions, co-construites avec les acteurs locaux, vont émerger tout au long de la saison rendant ainsi l'offre culturelle accessible au plus grand nombre tant par la forme et le contenu que par le coût.

En parallèle, l'analyse des habitudes de « consommation » depuis la fin de la période COVID montre que les spectateurs ne souhaitent plus forcément s'intégrer dans une démarche d'abonnements pour de multiples raisons. Ainsi,

nous pouvons constater que les ventes de billets à l'unité ont fortement augmenté la saison dernière, au détriment des abonnements.

Dans ce contexte nouveau et afin de garantir une visibilité la plus grande aux actions culturelles qui vont se développer tout au long de la saison, il nous semble important, comme ont pu le faire d'autres collectivités avant nous, de mettre en place un outil de fidélisation des publics.

C'est le sens de la création du Pass saison culturelle qui permettra à ses détenteurs de bénéficier :

- de tarifs avantageux sur les spectacles du Théâtre,
- d'être informés en avant-première des actions menées,
- de bénéficier d'une priorité d'inscription pour les propositions gratuites à jauge très réduite (ateliers d'écriture, de médiation cirque, ateliers numériques...),
- de profiter d'une gratuité d'accès aux conférences,
- de participer à des temps privilégiés : visite technique du théâtre adaptée et sur-mesure, rencontre avec les artistes en résidence, ...

Gratuit, le Pass saison culturelle permettra en outre à la Commune de disposer d'un indicateur tangible de l'appropriation du nouveau projet culturel par la population et de suivre le parcours de ses détenteurs.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **SUR PROPOSITION DU MAIRE**

### **APRES AVIS DE LA COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET DEVOIR DE MEMOIRE**

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS**

**DECIDE** la création d'un Pass saison culturelle annuel gratuit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

**DIT QUE** ce Pass sera délivré aux personnes majeures qui en feront la demande sur présentation d'un justificatif d'identité et après avoir accepté les conditions de délivrance de celui-ci.

**DIT QUE** les avantages suivants bénéficieront aux détenteurs du Pass :

- Application d'une remise de 2€ sur le plein tarif et le tarif réduit des spectacles du Théâtre municipal,
- Information en avant-première des actions menées dans le cadre du projet culturel,
- Priorité d'inscription pour les propositions gratuites à jauge très réduite (ateliers d'écriture, de médiation cirque, ateliers numériques...),
- Gratuité d'accès aux conférences,
- Invitation à des temps privilégiés : visite technique du théâtre adaptée et sur-mesure, rencontre avec les artistes en résidence, ...